



DIRECTION DES PELERINAGES

Evêché – 3 rue Guiran – BP 81455 – 30017 NIMES cedex 1
Tél : 04 66 36 33 68 - site pele30.fr - courriel : pelerinages@eveche30.fr
Permanences : Lundi et Jeudi de 14 à 17 heures
Immatriculation ATOUT France : IM030110001

PELERINAGE D'UN JOUR En Cévennes « A la rencontre de nos frères protestants » Le samedi 18 mars 2023

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

(Bulletin valable pour UN SEUL PELERIN – Photocopies du bulletin acceptées)

M. Mme Mlle

NOM (en majuscule) : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : N° Portable :

Courriel/Mail :

Date et lieu de naissance : Profession.....

EN CAS D'URGENCE, prévenir M, Mme, Mlle :

Adresse :

Code Postal et Ville

Téléphone : Portable :

Préciser les problèmes de santé, allergies, régimes alimentaires..... :
.....

Je soussigné (Nom et prénom).....certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions et particulières de participation. Je certifie que mon état de santé est compatible avec les activités prévues au programme, et vous confirme mon inscription.

Je verse la somme de 45 € à l'inscription (sur la base de 20 personnes et plus)

Je participe à l'aide des pèlerins en difficultés et je verse un complément de € (facultatif)

Chèque à l'ordre de «AD30 Direction des Pèlerinages » ou paiement en ligne.

Fait à le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS PARTICULIERES

Prix pour 20 personnes et plus : 45 €

Moins de 20 personnes : 50 €

COMPRENANT :

Le transport en voiture privée
Visite guidée du musée du Désert
Les rencontres
Le déjeuner
L'assurance
Le foulard

NE COMPRENANT PAS :

Les dons et offrandes
Les dépenses personnelles.

REGLEMENT: Chèque à l'ordre de « AD 30 Pèlerinages » ou paiement en ligne.

FRAIS D'ANNULATION (montant de l'assurance multirisque jamais remboursable) :

Annulation possible jusqu'à la date limite d'inscription (le 18 mars 2023)

Dans tous les cas :

Des frais d'inscription d'un montant **total de 10 €** représentant les frais éventuels retenus par les différents prestataires (Frais d'inscription, assurance, ...) seront retenus.